

# Collège Plan Bernard : les conseillers départementaux confirment



Bérangère Bastide et Raoul L'Herminier, les conseillers départementaux.

**B**érangère Bastide et Raoul L'herminier, conseillers départementaux du canton des Cévennes ardéchoises suite aux polémiques générées par la proposition de leur collectivité d'établir le collège Beaume-Drobie sur le site de Plan Bernard à Joyeuse tiennent à apporter certaines précisions.

## Se prononcer avant le 27 février

« Afin que cet établissement ouvre à la rentrée 2020, insiste Raoul L'herminier, les élus de l'intercommunalité doivent se prononcer avant le 27 février. Au-delà de cette date, en cas de nouveaux attermolements, ce projet pourrait être reporté aux calendes grecques ! »

Bérangère Bastide poursuit, « Certes, Pascal Terrasse puis Hervé Saulignac, l'un et l'autre présidents de notre collectivité avant Lau-

rent Ughetto s'étaient prononcés pour le site de la Raze à Lablachère, à l'initiative de son maire d'alors Jean-Pierre Laporte, sur un terrain mis à disposition de la communauté de communes à sa demande. Mais divers événements ont conduit à revoir cette position. Échaudée récemment par des projets déjà bien avancés qui ont avorté suite à des préconisations des services de l'État, notre collectivité a sollicité ces derniers. Ils ont recommandé à la Raze des études environnementales " quatre saisons " qui rendaient impossible le respect du calendrier prévu dans le cadre de notre Programme Pluriannuel d'investissement. »

Autre argument avancé par l'élu : « Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration privilégie en tant que cœur du territoire l'axe Rosières, Joyeuse et Lablachère. L'im-

plantation à Plan Bernard s'inscrit totalement dans ce dispositif. »

## « Sortir des querelles de cours de récréation »

« Enfin, conclut Raoul L'herminier, il est impératif de sortir des querelles de cours de récréation. Ceci chez moi, cela chez toi. À terme, ne serait-ce que pour l'attribution de subventions, Lablachère, Joyeuse et Rosières devraient envisager leur fusion. C'est ainsi, au demeurant, qu'il faudrait considérer l'avenir de la Raze en se donnant le temps de la réflexion. Les crédits déjà accordés pour y accéder par une voie douce bénéficieraient à la Perle d'eau et à d'autres équipements structurants pour le territoire, à titre d'exemple, une salle culturelle, un stade multisport... »

Daniel MAYET

